



Make the
JUMP

JE TROUVE MA VOIE

Bilan de compétences

Conforme aux articles L6313-4 et R6313-4 du Code du travail

"Se réapproprier le pouvoir de créer
sa vie et son bonheur"

 **06 65 66 82 44**

contact@makethejump.fr

maj 01/09/2026

POURQUOI RÉALISER UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Tu ressens le besoin de donner un nouvel élan à ta vie professionnelle ?
Tu t'interroges sur ton avenir, envisages une reconversion, souhaites retrouver du sens dans ton travail ou faire le point avant de prendre une décision importante ?

Le bilan de compétences est un temps privilégié pour prendre du recul, mieux te connaître et construire un projet professionnel réaliste, motivant et en adéquation avec tes aspirations.

Chez Make The Jump, je te propose un accompagnement personnalisé qui associe mon expertise en Ressources Humaines, mon expérience du recrutement et du développement des compétences, ainsi que les outils du coaching professionnel et de la psychologie positive.

Chaque parcours est unique. Le bilan est entièrement adapté à ta situation, à ton rythme et à tes objectifs.

Ensemble, nous allons :

- analyser ton parcours professionnel et personnel ;
- identifier tes compétences, tes talents et tes ressources ;
- clarifier tes valeurs, tes motivations et tes aspirations profondes ;
- explorer des pistes professionnelles cohérentes avec ton profil ;
- construire un projet professionnel réaliste et durable ;
- élaborer un plan d'actions concret pour le mettre en œuvre.

Mon approche repose sur une conviction simple :

Construire un projet professionnel épanouissant, c'est d'abord apprendre à mieux se connaître.

Je privilégie une démarche concrète, bienveillante et orientée vers l'action, afin que tu repartes avec une vision claire de ton avenir professionnel et les moyens de concrétiser ton projet.

The image is a composite. The top half shows a blurred landscape of green mountains under a clear blue sky. The bottom half shows a close-up of a hand holding a round, silver compass. The compass face is black with white markings for degrees (0 to 200) and cardinal directions (N, E, S, O). The hand is positioned in the foreground, and the background behind it is a dense, out-of-focus green forest.

LE PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT EN TROIS ÉTAPES

A photograph of two women sitting at a light-colored, speckled table. The woman on the left is wearing a pink ruffled top and has her hands clasped. The woman on the right is wearing a white top and a black watch, and is gesturing with her hands while speaking. On the table are a blue pen, a pair of glasses, and some papers. The background is a bright, out-of-focus window.

ÉTAPE 1 CLARIFICATION

Cette première phase permet de vérifier que le bilan répond bien à vos besoins et de définir les modalités de déroulement adaptées à votre situation.

- **Analyser ta demande et tes besoins.**
- Comprendre les raisons qui t'incitent à te faire accompagner.
- Clarifier ta situation.
- **Déterminer le format le plus adapté à ta situation et à ton besoin.**
- **Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.**
- Définir ton projet de vie idéal.



ÉTAPE 2

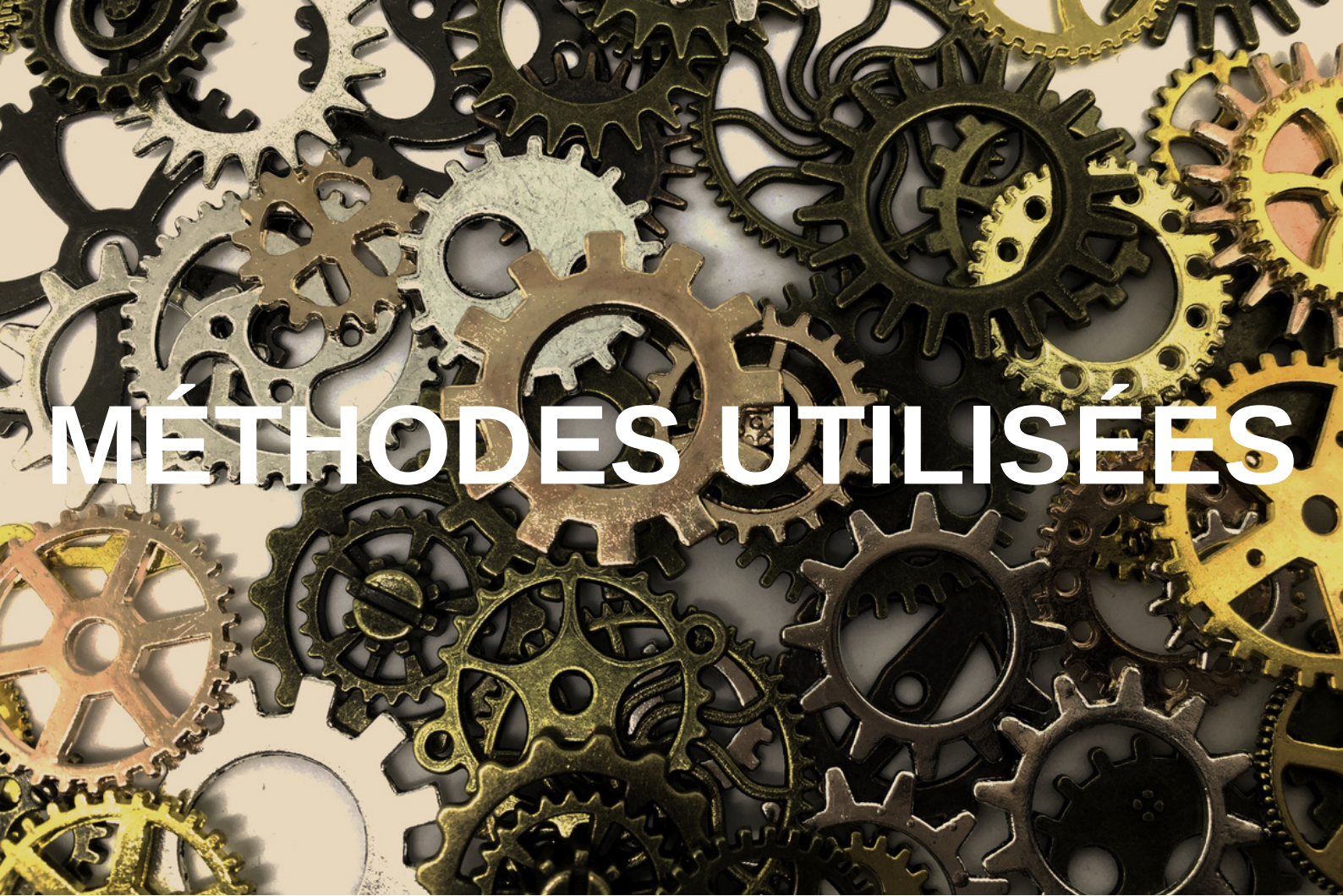
CONNAISSANCE DE SOI

- Améliorer ta connaissance de ta personnalité, de tes modes de fonctionnement.
- **Evaluer tes softskills et tes motivations profondes.**
- Clarifier tes valeurs, tes émotions, tes croyances, tes freins.
- Travailler sur ton rapport à l'argent en période de transition professionnelle.
- **Identifier tes talents (qualités, forces, compétences).**
- Repérer ce qui t'inspire, ce qui te "rend vivant".
- Cerner tes centres d'intérêts professionnels.
- Identifier ce à quoi tu souhaites contribuer dans ta vie professionnelle.



ÉTAPE 3 ACTION

- **Réaliser un benchmark des métiers et enquêter sur le terrain.**
- **Identifier le ou les jobs qui correspondent à tes aspirations profondes.**
- **Construire un projet qui a du sens pour toi et identifier son environnement.**
- **Appréhender et cerner le marché cible (interne ou externe).**
- **Mettre en place une stratégie d'employabilité.**
- **Construire un plan d'actions, identifier les prochaines étapes.**
- **Synthétiser l'ensemble de la démarche et de ses résultats dans un dossier écrit.**



MÉTHODES UTILISÉES

- entretiens individuels
- techniques de coaching professionnel
- outils de psychologie positive
- tests de personnalité
- tests de motivation
- exercices de réflexion
- investigations métiers
- workbook
- enquêtes terrain
- échanges entre les séances



RÉSULTATS

Le bilan vous permet notamment de :

- mieux vous connaître
- identifier vos compétences transférables
- construire un projet professionnel cohérent
- retrouver confiance
- élaborer un plan d'actions
- sécuriser votre évolution professionnelle



FINANCEMENT

- **Ton Compte Personnel de Formation (CPF) :**

Le montant mobilisable pour un bilan de compétences est plafonné à 1 600 € ;

Un délai de 5 ans est exigé entre deux bilans de compétences financés.

Le CPF finance uniquement les heures d'accompagnement réalisées par l'organisme.

Avant toute inscription, nous vérifions avec toi ta situation afin de déterminer les modalités de financement adaptées.

- **Ton employeur :** Tu peux demander un financement à ton employeur dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'un accord spécifique.
- **Autres financeurs :** Selon ta situation, France Travail, OPCO, Transition Pro, collectivités territoriales.
- **Autofinancement :** Tu peux financer en tout ou partie ton bilan de compétences. Des facilités de paiement peuvent être proposées.
- **Personnes en situation de handicap :** Make The Jump met en œuvre les adaptations nécessaires pour garantir l'accessibilité du bilan de compétences aux personnes en situation de handicap. Selon votre situation, nous vous accompagnons dans la mobilisation des dispositifs et partenaires compétents (Agefiph, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH, etc.).



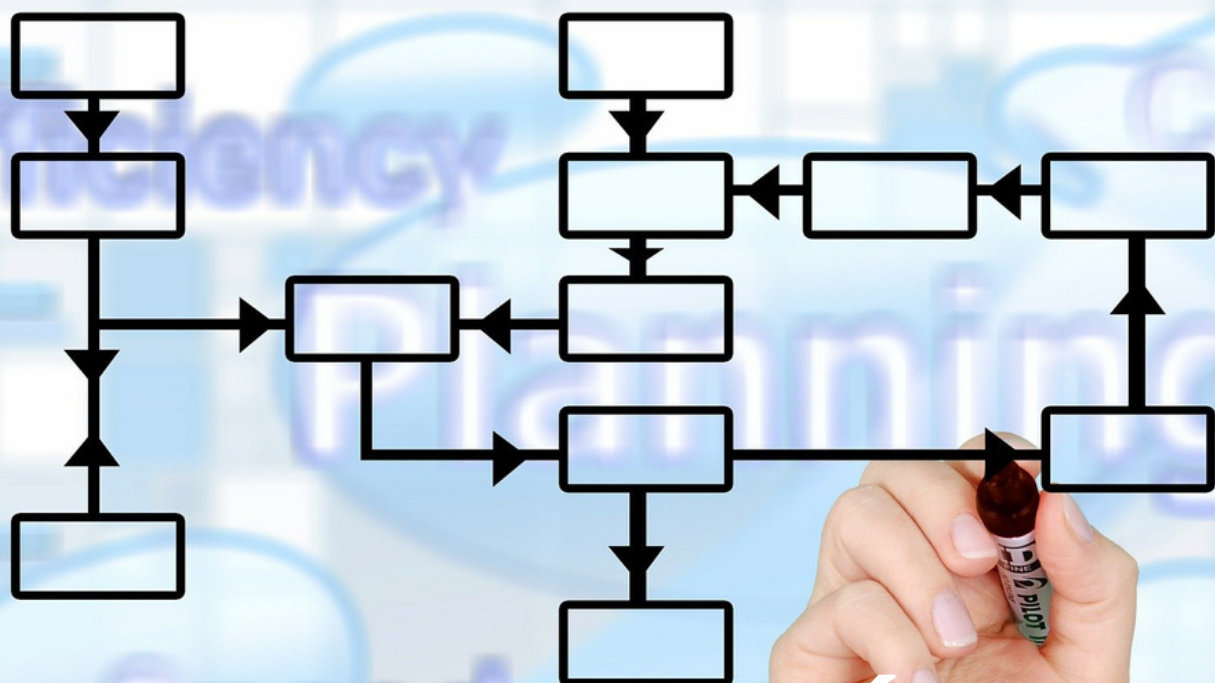
TARIFS

Accompagnement Formule 1800 €

8 séances individuelles d'1h30 + 1 séance de suivi à 6 mois + des tests + un work book + des exercices & vidéos inter-sessions + un plan d'action rédigé

Le'accompagnement comprend :

- ✓ phase préliminaire
- ✓ phase d'investigation
- ✓ phase de conclusion
- ✓ synthèse écrite
- ✓ entretien de suivi



MODALITÉS

- **Public visé :**

Tous les salariés du secteur privé, public ainsi que les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier du bilan de compétences.

- **Pré-requis :**

Il n'y a pas de pré-requis pour bénéficier de la formation. Des entrées et sorties permanentes ont lieu tout au long de l'année.

- **Objectifs :**

- analyser vos compétences professionnelles et personnelles ;
- identifier vos valeurs, motivations et centres d'intérêt ;
- construire un projet professionnel réaliste ;
- définir, si nécessaire, un projet de formation ;
- élaborer un plan d'actions concret.

- **Aptitudes et Compétences :**

Connaissance de soi : capacité à mieux se connaître.

Connaissance de l'environnement : capacité à analyser le marché de l'emploi.

Confiance en soi

Capacité à construire et réaliser un projet professionnel en adéquation avec ses aspirations profondes.



- Make The Jump accompagne les personnes en situations de handicap pour solliciter les organismes qui pourront participer à leur inclusion dans le bilan de compétence "Je trouve ma voie".



CADRE LÉGAL

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail.

Le bilan permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations.

Il n'y a pas de pré-requis pour réaliser un bilan de compétences. Toutefois, lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences (L 6312-1 du Code du Travail) ou dans le cadre d'un congé de reclassement (L 1233-71 du Code du travail), il doit faire l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

- Clarification : Phase préliminaire (R 6313-4 1°)
- Connaissance de soi / Action : Phase d'investigation (R 6313-4- 2°)
- Action : Phase de conclusion (R 6313-4 3°)

NB : Comme le prévoit la Loi, un entretien de suivi est proposé 6 mois à un an après la fin du bilan de compétence.

A close-up photograph of two hands shaking in a firm grip, symbolizing agreement or partnership. The hands are positioned horizontally across the top of the page, with the left hand slightly above the right one. The background is a plain, light color.

NOS ENGAGEMENTS

- ✓ confidentialité absolue
- ✓ neutralité
- ✓ personnalisation du parcours
- ✓ respect du Code du travail
- ✓ synthèse remise uniquement au bénéficiaire
- ✓ entretien de suivi à 6 mois

Indicateurs qualité 2025

Données issues des questionnaires de satisfaction à chaud et des évaluations réalisées 6 mois après la fin du bilan de compétences.

100 % des bénéficiaires engagés dans un bilan de compétences sont allés au terme de leur accompagnement.

100 % des bénéficiaires ont bénéficié de leur entretien de suivi à 6 mois, conformément à notre engagement qualité.

100 % des bénéficiaires évaluent la qualité globale de l'accompagnement comme « Très satisfaisante.

100 % des bénéficiaires considèrent que le bilan de compétences leur a été utile, dont 50 % le jugent très utile. (Évaluation à 6 mois.)

100 % des bénéficiaires ont engagé des démarches concrètes pour valider leur projet professionnel (enquêtes métiers, recherches, candidatures, formations ou rencontres professionnelles)